

6. CONVENTION TERRA VOLCANA

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 26 NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 19 NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 5 NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 24	L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOZAC, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi quatre juin deux mille vingt-quatre.
---	---

PRESENT(E)S : 19

MARC REGNOUX, ANNE-CLAIRE ARGENSON, MIREILLE AUGHEARD, PIERRE BARRAUD, SYLVETTE CARTIER, DAMIEN CHARLEUX, SARAH CHEVALLIER, ERIC DUEZ, ADRIEN GIVERNAUD, SYLVIE GRENIER, YVES JAOUEN, DANIEL JEAN, DOMINIQUE MAMET, JEAN-LUC MERCERON, GENEVIEVE NICOLAS, VINCENT OUSLATI, YOLANDE PANIAGUA, MATTHIEU PERONA, FRANCOISE TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 5

MURIELLE PANIAGUA REPRESENTEE PAR MARC REGNOUX  
AMANDINE MENUZZO REPRESENTEE PAR FRANCOISE TISSANDIER  
JEAN-CLAUDE CAZALS REPRESENTE PAR JEAN-LUC MERCERON  
CYRILLE BEC REPRESENTE PAR DANIEL JEAN  
PAULINE BATTESTI REPRESENTEE PAR ADRIEN GIVERNAUD

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 2

DAVID GUASLARD  
INGRID GIVRY

Secrétaire de séance : MATTHIEU PERONA

La Commune de MOZAC est propriétaire d'un local communal à l'abbaye (Point accueil)

L'Office de Tourisme et du Thermalisme Intercommunal TERRA VOLCANA souhaite occuper ce local pour la période estivale soit du 1er JUILLET au 22 SEPTEMBRE 2024, du mercredi au dimanche, de 14h00 à 18h00, afin d'établir un point d'information à destination des touristes.

Aussi, afin de favoriser ce service rendu aux usagers, la Commune accorde à TERRA VOLCANA dans les conditions suivantes, une autorisation d'occupation temporaire de ces lieux et contribue au fonctionnement de ce local en participant au financement des frais de dépenses de personnel en charge de l'accueil de ce point d'information.

Aussi, afin de favoriser la présence du point d'information mis en place par TERRA VOLCANA dans le local objet de la présente convention, la Commune accorde à TERRA VOLCANA une participation financière d'un montant de 5 500 € correspondant aux frais de dépenses de personnel des personnes en charge de l'accueil de ce point d'information du 1er juillet au 22 septembre 2024.

La participation financière sera versée par mandat administratif, sur le compte bancaire de TERRA VOLCANA sur présentation d'une pièce justificative attestant de ces dépenses et du fonctionnement effectif du point d'accueil.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Terra Volcana

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'exposé qui lui a été fait,

**ADOpte A L'UNANIMITE ET AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION AVEC TERRA VOLCANA**



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme.  
À Mozac, le 10 juin 2024  
Le Maire,

Marc RÉGNOUX

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

ID : 063-216302455-20240610-24D02\_DELIB\_042-DE